

PROCES VERBAL - SEANCE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le Jeudi 16 Juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournegeois se sont réunis à la salle polyvalente de Lacrost.

Date de convocation : 9 Juillet 2020

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BOSIO Hervé (Tournus), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. GALEA Guy (Lugny), M. GOURLAND Philippe (Lugny), M. IOOS Xavier (Préty), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme LEFRONT Anne (Tournus), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), Mme SIMOULIN Christine (Tournus), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusé représenté : M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion)

Excusée ayant donné pouvoir : Mme MERMET Anne (Tournus) ayant donné pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus)

Secrétaire de séance : Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 40

Membres en exercice : 40

Votants : 40

Administration générale :

Installation du Conseil communautaire :

- Election du Président
- Détermination du nombre de Vice-Présidents
- Election des Vice-Présidents
- Création du bureau et élection des membres autres que Président et Vice-Présidents
- Lecture de la charte de l' élu local

Questions et informations diverses

Mme GABRELLE prononce un mot de bienvenue, elle explique que le mandat de Présidente qu'elle a effectué de 2008 à 2014 a été une période très riche, agréable, la fin du mandat qui s'achève a été moins sereine. La construction d'un EPCI est longue, il est parfois difficile de trouver sa place. L'intercommunalité doit constituer un moyen pour réaliser ensemble ce que les Communes ne peuvent pas faire toutes seules, il est important de trouver un équilibre. Elle remercie toutes les personnes qui l'ont accompagnée depuis près de 20 ans y compris le personnel. Elle fait le vœu que chacun des candidats à l'élection s'engage à respecter chacune des Communes qu'elle que soit sa taille.

M. PERRET, doyen d'âge prend la parole. Il nomme Mme Marie-Thérèse DREVET secrétaire de séance, elle procède à l'appel.

Administration générale :

Installation du Conseil communautaire :

- Election du Président

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2019-10-30-001 en date du 30 Octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L.5211-6, L2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Monsieur Guy PERRET en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Mme Patricia CLEMENT, M. Christophe RAVOT et Patrick DESROCHES sont candidats à la Présidence de la Communauté de Communes.

Mme CLEMENT prend la parole pour dire qu'elle a adressé un courrier aux conseillers communautaires pour leur annoncer sa candidature. Elle souhaite mettre à disposition son expérience et sa disponibilité. Présidente de l'intercommunalité durant trois mandats, elle dispose d'une expérience intéressante, (construction de Communauté de Communes, ticket de sortie de Communes, réalisation d'un certain nombre de projets...). Mme CLEMENT a suivi une formation juridique à l'université de Dijon, son parcours professionnel lui a permis de rencontrer des partenaires du monde agricole et politique. L'intérêt communautaire est son principal objectif, elle entend travailler en dehors de tout clivage urbain / rural. Elle insiste sur le fait que le conseil communautaire est le seul lieu de décision. La rédaction d'un projet de territoire permettra de guider l'action, les projets doivent faire vivre le territoire. Concernant l'aspect financier, elle compte rationaliser les dépenses dans l'intérêt général et communautaire.

Parmi les projets envisagés, Mme CLEMENT évoque la vente de la déchetterie de Péronne et l'étude à réaliser au sujet des bâtiments sportifs, la culture et le social ne doivent pas être oubliés. Les conventionnements associatifs ou publics sont des moyens souples et économiques financièrement qu'elle compte utiliser.

Elle pense qu'il faut être actif auprès du PETR et du SCOT. Il convient de favoriser le développement économique et touristique du territoire.

Toutefois, étant pragmatique, la candidate à la Présidence sait que les mois à venir s'annoncent difficiles. Elle souhaite être entourée d'une équipe motivée.

M. Patrick DESROCHES prend la parole pour présenter sa candidature qu'il qualifie de sincère, il veut faire de la différence des Communes une force.

Responsable informatique dans une entreprise de transport, s'il est élu, M. DESROCHES indique qu'il sera présent à la Communauté de Communes tous les après-midis sauf le vendredi. Il est conseiller municipal depuis 2001 et Maire de Viré depuis 2014.

Il entend mettre en place une gouvernance selon 3 axes :

- Etude et analyse du budget dans l'objectif d'augmenter la capacité de financement de la CCMT,
- Rédaction d'un projet de territoire dans le but de développer la collectivité,

- Achèvement des projets en cours tels que les travaux de l'Office de Tourisme de Tournus, de la zone artisanale de l'Ecarlatte, l'installation de la fibre optique, le soutien au projet Eclat, la compétence Gemapi, l'entretien des bâtiments, l'espace coworking pour lequel il faut se donner les moyens pour que cela fonctionne, le PLUI avec la révision du PADD.

M. DESROCHES souhaite mettre en place la mutualisation, les groupements d'achat (pour la voirie notamment) sont simples et rapides à mettre en place. Il prévoit de travailler sur la compétence assainissement dont le transfert à l'intercommunalité deviendra obligatoire en 2026, il souhaite l'anticiper. Il évoque différents dossiers qu'il souhaite étudier :

- le gymnase de Lugny pour lequel il existe un problème de fonds car à ce jour, cet équipement est porté par le SIVOM du Mâconnais. Il précise que 50 % des élèves qui fréquentent le collège résident sur le territoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération.
- la déchetterie de Péronne qui se situe hors du territoire communautaire,
- la zone d'activité de Préty.

M. DESROCHES souhaiterait renforcer les relations de l'intercommunalité avec les Communautés de Communes voisines.

En terme de méthode de travail, le candidat souhaite réunir le bureau des Vice-Présidents chaque semaine, il entend organiser des bureaux des Maires qui ne soient pas l'anti chambre du conseil communautaire et rencontrer tous les Maires au moins une fois par an.

M. DESROCHES projette de répartir les Vice-Présidences selon les thématiques suivantes :

- Tourisme – Eclat
- Finances – Administration
- Economie – Développement
- Environnement – GEMAPI - Mutualisation
- Bâtiments - équipements sportifs
- Action sociale – Petite enfance - Culture
- PLUI – urbanisme

Il envisage de travailler avec les Vice-Présidents suivants : Mme GABRELLE, Mme DREVET et M. BELIGNE qui font partie de la précédente équipe.

M. Christophe RAVOT présente sa candidature, il préconise de travailler en toute sérénité, harmonie. Il souhaite retrouver la volonté de travailler ensemble. Il envisage une organisation et une méthode de travail qui permettent d'avoir de la clarté dans les débats au bénéfice des Communes.

M. Henri PERRUSSET et M. Philippe BELIGNE sont nommés assesseurs.

L'élection du Président de la Communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du Président, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote.

Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, remet un bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls ou blancs	1		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	39		
Majorité absolue	20		
Majorité relative			

- M. Christophe RAVOT a obtenu 20 voix,
- M. Patrick DESROCHES a obtenu 15 voix.
- Mme Patricia CLEMENT a obtenu 4 voix.

Monsieur Christophe RAVOT ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé Président, et est immédiatement installé.

- Détermination du nombre de Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L.5211-10, L5211-6 et L.5211-41-3 ;

Le Président de la Communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Président est librement fixé par le Conseil Communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du Conseil, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Compte-tenu de l'effectif du Conseil Communautaire qui comprend 41 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 9 Vice-Présidents.

Il est par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le Conseil Communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global soit 13 Vice-Présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de Vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du Conseil Communautaire.

➔ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer à 7 le nombre de Vice-Présidents pour la durée de son mandat,

- Election des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L.5211-10, et suivants et L.5211-41-3;

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du Maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Election du 1^{er} Vice-président **Chargé de l'Enfance et de la Famille**

Il est procédé à l'élection du 1^{er} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT, Président.

Mme Patricia CLEMENT se porte candidate.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	8		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	32		
Majorité absolue	17		
Majorité relative			

Mme Patricia CLEMENT a obtenu 29 voix.

Mme Marie-Thérèse DREVET a obtenu 1 voix.

M. Patrick DESROCHES a obtenu 1 voix.

M. Sébastien CURTIL a obtenu 1 voix.

Mme Patricia CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 1^{ère} Vice-Présidente, et est immédiatement installée.

Election du 2^{ème} Vice-président **Chargé du Tourisme et de l'Attractivité du Territoire**

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT Président.

M. Julien FARAMA se porte candidat.

M. FARAMA souhaite continuer le chantier relatif à l'Office du Tourisme de Tournus. Durant le précédent mandat, l'informatisation de la collecte de la taxe de séjour a permis de l'optimiser, une coopération avec les territoires voisins pour les sentiers de randonnée a été mise en place, une relation de confiance avec l'association de l'Office de Tourisme s'est instaurée. Le candidat à la Vice-Présidence souhaite poursuivre dans cet état d'esprit et avec le travail des commissions.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	4		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	36		
Majorité absolue	19		
Majorité relative			

M. Julien FARAMA a obtenu 32 voix.

M. Philippe BELIGNE a obtenu 1 voix.

M. Patrick DESROCHES a obtenu 2 voix.

M. Marc SANGOY a obtenu 1 voix.

M. Julien FARAMA ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 2^{ème} Vice-président, et est immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Vice-président **Chargé des Finances et du Budget**

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT, Président.

M. Guy PERRET se porte candidat.

Maire adjoint à Plottes, M. PERRET démarre sa 3^{ème} mandature, il a été Vice-Président aux finances à la Communauté de Communes au cours d'un précédent mandat. Retraité, ancien professeur d'université, M. PERRET souhaite construire un plan financier en adéquation avec le projet de territoire.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	5		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	35		
Majorité absolue	18		
Majorité relative			

M. Guy PERRET a obtenu 32 voix.

M. Hervé BOSIO a obtenu 1 voix.

Mme Catherine GABRELLE a obtenu 1 voix.

M. Gérard THIELLAND a obtenu 1 voix.

M. Guy PERRET ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 3^{ème} Vice-Président, et est immédiatement installé.

Election du 4^{ème} Vice-président

Chargé de l'Aménagement durable, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT, Président.

M. Bertrand VEAU se porte candidat.

Après avoir félicité le Président, M. VEAU émet le souhait de l'installation de l'apaisement et de l'unité au sein du conseil communautaire. Le projet de territoire permettra aux communes de construire ensemble.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	8		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	32		
Majorité absolue	17		
Majorité relative			

M. Bertrand VEAU a obtenu 24 voix.

Mme Marie-Thérèse DREVET a obtenu 5 voix.

M. Hervé BOSIO a obtenu 2 voix.

M. Patrick DESROCHES a obtenu 1 voix.

M. Bertrand VEAU ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 4^{ème} Vice-président, et est immédiatement installé.

Election du 5^{ème} Vice-président

Chargé des Equipements, de l'entretien des Bâtiments, de l'Assainissement et de la Gemapi

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT, Président.

M. Guy GALEA se porte candidat.

M. GALEA mettra à profit ses compétences dans le domaine.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	6		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	34		
Majorité absolue	18		
Majorité relative			

M. Guy GALEA a obtenu 28 voix.

M. Dominique CHARNAY a obtenu 1 voix.

M. Patrick DESROCHES a obtenu 1 voix.

M. Philippe BELIGNE a obtenu 1 voix.

M. Gérard THIELLAND a obtenu 1 voix.

M. Bertrand VEAU a obtenu 1 voix.

M. Marc DUMONT a obtenu 1 voix.

M. Guy GALEA ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 5^{ème} Vice-président, et est immédiatement installé.

Election du 6^{ème} Vice-président **Chargé du Développement économique**

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT, Président.

M. Patrick DESROCHES se porte candidat.

M. DESROCHES félicite M. RAVOT. Durant la campagne, il a apprécié le climat plus calme et serein qu'il a observé, il souhaite que cela perdure, pour sa part, il s'investira à fond dans son mandat.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	5		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	35		
Majorité absolue	18		
Majorité relative			

M. Patrick DESROCHES a obtenu 33 voix.

M. Jean-Pierre CHERVIER a obtenu 1 voix.

M. Marc DUMONT a obtenu 1 voix.

M. Patrick DESROCHES ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 6^{ème} Vice-président, et est immédiatement installé.

Election du 7^{ème} Vice-président **Chargé de la Transition écologique, de l'environnement et du développement numérique**

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} Vice-président, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Christophe RAVOT, Président.

M. René VARIN et Philippe BELIGNE se portent candidats.

M. BELIGNE a été élu Vice-Président à « l'Environnement » suite la fusion en 2017. Depuis lors, il a notamment travaillé sur le déséquilibre concernant les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mis à jour le parc de véhicule du service de gestion des déchets. Parmi les projets à venir, il cite l'agrandissement de la déchetterie de Péronne, la mise en place du nouveau système de contrôle, le challenge concernant le traitement des emballages et la mise à niveau des colonnes de tri.

M. VARIN présente sa candidature, il souhaite étudier toutes les mesures permettant de diminuer les volumes de déchets sur le territoire, le réemploi, la valorisation et la modernisation des installations sont des thématiques sur lesquelles il entend travailler également. M. VARIN a apporté son soutien à la rénovation du système informatique de la CCMT et propose de mettre à disposition ces compétences dans ce domaine. La méthode de travail que M. VARIN applique est la culture du résultat.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

	1^{er} tour	2^{ème} tour	3^{ème} tour
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40		
A déduire : bulletins nuls et blancs	1		
Reste pour le nombre de suffrage exprimés	39		
Majorité absolue	20		
Majorité relative			

M. Philippe BELIGNE a obtenu 20 voix.

M. René VARIN a obtenu 19 voix.

M. Philippe BELIGNE ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour, est proclamé 7^{ème} Vice-président, et est immédiatement installé.

- **Création du bureau et élection des membres autres que Président et Vice-Présidents**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L.5211-6, L2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-10 qui précisent que le Bureau de la Communauté est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président propose que le bureau se compose :

- du Président : M. Christophe RAVOT, Adjoint à Tournus
- des Vice-Présidents :
 - Mme Patricia CLEMENT, Maire de Fleurville,
 - M. Julien FARAMA, Adjoint à Tournus,
 - M. Guy PERRET, Adjoint à Plottes,
 - M. Bertrand VEAU, Maire de Tournus,
 - M. Guy GALEA, Maire de Lugny,
 - M. Patrick DESROCHES, Maire de Viré,
 - M. Philippe BELIGNE, Maire de La Truchère.
- de 17 autres membres du Conseil communautaire à raison d'un représentant par Commune
- des deux conseillers départementaux du territoire.

Election des autres membres du bureau communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L.5211-6, L2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la possibilité est donnée aux Communautés de pouvoir désigner des Conseillers Communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du Conseil Communautaire, autres que Présidents et Vice-Présidents.

Le Président rappelle de nouveau que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du Maire et des Adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil Communautaire.

Comme pour ce qui est de l'élection des Vice-présidents, il convient, eu égard notamment, à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Les conseillers communautaires suivants sont élus, membres du bureau en sus du Président et des Vice-Présidents (40 voix pour – 0 contre) :

- M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille),
- M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé),
- M. CHARNAY Dominique (Burgy),
- M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion),
- Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet),
- M. DUMONT Marc (Saint Albain),
- Mme GABRELLE Catherine (Royer),
- M. IOOS Xavier (Préty),
- M. PERRE Paul (Chardonnay),
- M. PETIT Gilles (Ozenay),
- M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon),
- M. JAILLET Stéphane (Saint-Gengoux-de-Scissé),
- M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise),
- M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy),
- M. TALMEY Patrick (Martailly-lès-Brancion),
- M. THIELLAND Gérard (Lacrost),
- Mme BACHELET Robert (Le Villars).
- Mme BELTJENS Colette, Conseillère Départementale du canton de Tournus,
- M. PEULET André, Conseiller Départemental du canton d'Hurigny.

- **Lecture de la charte de l' élu local**

Le Président procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Questions et informations diverses

Le Président remercie les élus et indique qu' un prochain conseil communautaire sera organisé le Jeudi 30 Juillet à 18 h 30.

La séance est levée à 20 h 30.